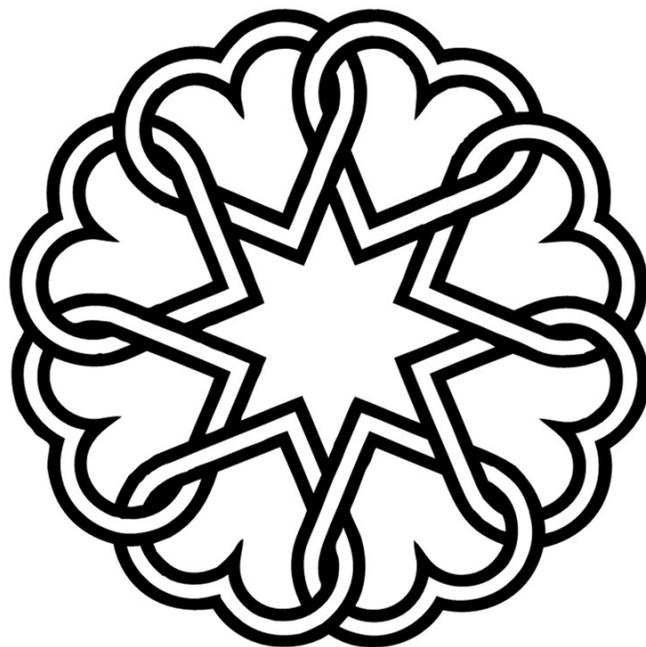


**Charte Vie du camp d'été 2024
des Danses de la Paix Universelle,
Au Vallon d'Aïga,
09400 Ormolac-Ussat-les-Bains
Pour le bien-être de tous**



En vous demandant de respecter cette charte,
nous souhaitons offrir à chacun-e une atmosphère sécurisante et
enrichissante qui lui permette de tirer pleinement parti de l'expérience du
camp. Merci pour votre compréhension.

Très bon camp 2024 à toutes et tous !

L'équipe organisatrice Émilie, Patricia et Léa,
en accord avec nos hôtes.

1 — Définition du camp

Le camp des Danses de la Paix Universelle est centré sur ces danses chantées qui peuvent nous permettre de vivre une expérience profonde en nous-mêmes et à travers le groupe et qui visent l'unité dans la diversité. C'est donc un temps de partage dans les danses, mais aussi dans les repas pris en commun et dans la vie du camp. Ce n'est pas un festival, ni un espace ouvert à tous les possibles, ni un temps de retraite spirituelle. Nous vous invitons à en faire la découverte.

2 — Privilégier l'unité du groupe

Nous ne vous proposons que la participation à la semaine entière afin de créer l'unité du groupe et d'approfondir le voyage à travers les danses de la paix, les ateliers « voix, chants, mouvements et créativité », les cercles de paroles et la vie partagée dans la nature. Toutefois nous ouvrons à un petit nombre une ou deux soirées pendant cette semaine.

3 — Place des ateliers par rapport aux danses

Le camp donne la priorité aux Danses de la Paix. Pour cette raison, les ateliers de l'après-midi, en lien avec les Danses de la Paix, sont en nombre limité. Ils auront lieu en dehors des temps réservés aux danses et aux rassemblements. Ces ateliers seront animés par les organisateurs ou en accord passé avec eux. Le camp n'est pas un lieu où exercer une activité rémunérée (ex : soins).

4 — Règles de vie du camp

Pour le bon fonctionnement de celui-ci, il est demandé de :

- Prendre son tour dans la roue des services en s'inscrivant sur le tableau à l'arrivée. La roue des services est la contribution de chacun et chacune dans la vie du camp. Nous vous demandons de donner environ 2h de votre temps dans la semaine pour aider, soit à la préparation des repas (laver, éplucher, couper), à la mise en place du buffet, au service, à la vaisselle collective des marmites, casseroles, plats, soit au nettoyage du lieu (espace repas, douches, toilettes), rangement, soit aux ateliers enfants avec les animateurs.
 - Respecter les horaires des repas et de toutes les activités auxquelles on veut participer.
- Le camp est un espace non-fumeurs, sans alcool, ni drogue.

« Je dormais et je rêvais que la vie n'était que joie. Je m'éveillais et vis que la vie n'est que service. Je servis et je compris que le service est joie. » (Rabindranàth Thakur Tagore)

5 — Enfants – Ados (décharge à signer et à renvoyer ou apporter au camp)

Les enfants et les ados sont les bienvenus dans le camp, mais placés sous l'entière

responsabilité de leurs parents qui devront en assurer la surveillance, en dehors des temps de prise en charge par l'animatrice. Les enfants devront rester dans le champ visuel de leurs parents ou adulte responsable. La nudité est acceptée pour les enfants jusqu'à 5 ans, sauf dans les espaces collectifs et lieux d'activités pour raison d'hygiène.

6 — Respect des autres

De 22 h 30 à 8 h du matin, ainsi qu'à l'heure de la sieste, entre 14 h et 16 h, nous vous demandons de respecter le sommeil et le repos de chacun.

8 — Portables/accès internet

Les portables sont mis en mode avion dans les espaces collectifs. Téléphoner uniquement loin des tentes et lieux de vie partagés ou à l'extérieur du camp (parking). Espace prévu sur le camp pour recharger les portables. Possibilité d'accès à du wifi dans les espaces communs.

9 — Communication / rassemblement

Tous les jours des temps de rassemblement permettent de réunir les participants et de réguler la vie du camp : des informations sur le camp et le programme du jour sont communiqués par les organisateurs, les responsables de sessions de danse et ateliers et les participants si besoin.

10 — Environnement

Le camp peut nous permettre de vivre plus près de la nature et de la respecter. Pas de feu, vigilance sur la consommation de l'eau, tri des déchets

11 — Respect du lieu qui nous accueille

L'espace cuisine du camp n'est pas accessible à toute heure, à toute personne. Cet espace est réservé aux cuisiniers et aux aides.

Il nous est aussi demandé de veiller à respecter l'espace personnel des habitants du lieu. Ce lieu ne peut pas accueillir vos animaux domestiques car il y en a déjà (ânes, poulaillers, chats et chiens). Bien respecter les zones de sanitaires, ne pas faire ses besoins dans la nature pour respecter celle-ci.

12 — Nourriture

Tous les repas sont pris ensemble quelque soit le choix de votre restauration
Pension complète ou demi-pension

Végétarienne, sans gluten et sans lactose, le plus souvent locale et biologique. Il est préférable que les personnes qui suivent un régime de santé spécifique choisissent la gestion libre.

Gestion libre

Les participants en gestion libre et en demi-pension auront accès à deux cuisines toutes équipées pour une répartition optimale sur le site.

Chaque cuisine contient un frigo professionnel, une gazinière 4 feux avec four, deux cafetières, une bouilloire. Alimentation végétarienne, et sans alcool.

Nous vous invitons à consommer, dans la mesure du possible, des produits locaux et biologiques et générant un minimum de déchets.

La maraîchère du Vallon d'Aïga se fera un plaisir de vous vendre ses légumes, de plus possibilité d'acheter à l'épicerie du Vallon pour le sec (type café, céréales, thé, etc.)

13 — Hygiène

Avant le camp, les participants vérifient qu'ils n'ont ni lentes, ni poux, tout particulièrement dans les cheveux des enfants. Si les petites bêtes se manifestent pendant le camp, traiter immédiatement afin que cela ne se propage pas parmi les participants !

Grands et petits veillent au lavage des mains après chaque passage aux toilettes et particulièrement avant les repas pour éviter la propagation des bactéries, des maladies... En cas de maladie contagieuse déclarée pendant le camp, contacter aussitôt les organisateurs et prendre rendez-vous avec un médecin. Suivre son avis par respect de la collectivité.

De plus, apportez de préférence des produits biologiques pour la toilette.

14 — Tenue vestimentaire pour les DPU et les ateliers

Venir dans des vêtements propres et adaptés à la météo. Aucune tenue spécifique n'est demandée. Possibilité d'apporter des vêtements festifs pour des soirées particulières.

Toutefois et particulièrement en période de grande chaleur, les hommes ne se mettent pas torse nu car cela peut gêner certains participants de toucher de la sueur dans les danses avec partenaires et dans les accolades.

16 — Voitures

Afin d'être dans un espace le plus agréable possible, après le déchargement, les véhicules ne restent pas sur le lieu, mais seront garés sur le parking prévu à l'extérieur du camp. Toutefois, les camping-cars ou assimilés seront autorisés à y séjourner pour les personnes qui y dorment.

17 — Enregistrement audio vidéo

L'enregistrement audio, s'il reste discret et à l'extérieur du cercle peut être toléré pendant les DPU et les ateliers de chants. Les portables ou enregistreurs ne sont pas

déposés au centre. Il n'est pas possible de filmer pendant les séances de DPU. Les guides qui souhaitent enregistrer ou filmer une ou deux danses qu'ils ont particulièrement appréciées s'adressent directement au guide en dehors des sessions de DPU afin de ne pas altérer l'énergie.

18 — Marché

En milieu de semaine, un temps (environ 1h) est prévu l'après-midi pour la vente (ou le troc) d'objets divers. Il peut s'agir de créations personnelles, artisanales, artistiques, musicales... pour une vente personnelle ou à titre associatif et/ou humanitaire.

19 — Règlement

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de votre paiement de l'acompte et de la réservation de la partie hébergement/restauration auprès du Vallon d'Aïga. Le solde sera à régler à votre arrivée en espèces. Possibilité de régler la totalité à l'inscription, ou pour les personnes qui le souhaiteraient possibilité de mensualiser votre paiement sur les mois qui précèdent le camp.

20 — Annulation

- En cas d'annulation de notre part, vous serez intégralement remboursé.
- En cas d'annulation de votre part, sauf cas de force majeure :

- Avant le 20 juillet : L'acompte d'environ 30% sera gardé par l'association sur le montant total payé.

- A partir du 20 juillet 2024 : La totalité du camp vous sera facturé en cas d'annulation.

Dans les 2 cas, si vous trouvez quelqu'un qui vous remplace, nous vous rembourserons intégralement.

21 — Arrivée/départ

Il n'est pas possible de camper sur place en dehors du camp qui se déroule du mercredi 7 août à partir de 15 h au mercredi 14 août départ avant 11h30.